cfa SOCIAL, MÉDICO-SOCIAL ET SANITAIRE
Centre Val de Loire SMS

CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT OU DE SERVICE D'INTERVENTION SOCIALE

CAFDES - en apprentissage

OBJECTIFS

- Comprendre les politiques sociales et d'agir dans cet environnement
- Concevoir et conduire le projet d'établissement ou de service en identifiant et en prenant en compte les besoins de l'usager et les capacités de la structure
- Mobiliser les ressources humaines sur des objectifs stratégiques

cfasms.fr

- Formation en 27 mois
- 700 heures de formation
- 280 heures de stage hors employeur
- Accessibilité aux personnes en situation de handicap
- Admission de droit sous réserve de contrat d'apprentissage

LE MÉTIER

Par son action, le directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale répond à l'intérêt des usagers, assure l'organisation d'une prise en charge individualisée de qualité, facilite l'expression et la satisfaction de leurs besoins, favorise l'accès à leurs droits et à l'exercice effectif de leur citoyenneté.
Il exerce ses responsabilités, par délégation de l'employeur, dans le respect du cadre législatif et réglementaire et des exigences éthiques, déontologiques, tout en s'inscrivant dans les missions d'intérêt général et d'utilité sociale.

LE LIEU D'EMPLOI

- Les structures pour enfants ou adultes en difficulté sociale
- Les établissements d'hébergement des personnes âgées
- Les instituts pour enfants et adultes handicapés
- Les services d'aide à domicile

LA POURSUITE D'ÉTUDE AU CFA

- DEIS
- Etudes universitaire et sciences sociales/sciences de l'éducation

PRÉ-REQUIS

- Jeunes de 18 à 29 ans révolus et personnes en situation de handicap sans limitation d'âge
- Diplôme, titre ou certificat inscrit au RNCP de niveau 6
- Diplôme de niveau 5 délivré par l'Etat mentionné au code de l'action sociale et des familles ou au code de la santé publique
- Être en fonction de directeur d'établissement ou de service dans le champ de l'action sociale, médico-sociale ou sanitaire

CONTRAT

Le contrat d'apprentissage est un contrat particulier entre un apprenti et un employeur qu'il est possible de signer 3 mois avant ou 3 mois après l'entrée en formation.
Nous sommes un CFA hors les murs qui est garant des aspects réglementaires et législatifs et coordonne la formation en apprentissage entre l'employeur et l'organisme de formation.

FINANCEMENT

La formation est gratuite pour l'apprenti qui est rémunéré en fonction de son âge. Elle est prise en charge intégralement pour les employeurs du secteur privé.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

1. Inscription auprès du CFA pour vous accompagner dans la recherche d'employeur.
2. Inscription dans centre de formation partenaire sous réserve de réussite aux sélections

MODALITÉS DE CERTIFICATION

1. En centre de formation :
   - DC 1 Rédaction d'une note d'aide à la décision / écrit et oral

2. Epreuves organisées par l'Ecole des hautes études en santé publique
   - DC 2 – Mémoire de pratique professionnelle / écrit
   - DC 3 – Analyse de situation / écrit
   - DC 4 - Note d'orientation / écrit

1 UFA **1 LIEU DE FORMATION**

ITS ► its-tours.com

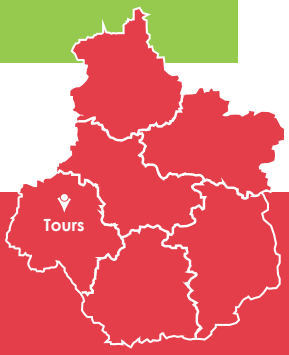

cfa SMS Centre Val de Loire — SOCIAL, MÉDICO-SOCIAL ET SANITAIRE

CFA SMS - CFA « hors les murs »
contact@cfasms.fr
Accueil : **02 36 41 12 18**
Contact direct Employeurs/Apprentis
02 36 41 12 19

Ne pas jeter sur la voie publique - réalisation culture-com.fr 02 54 46 39 35